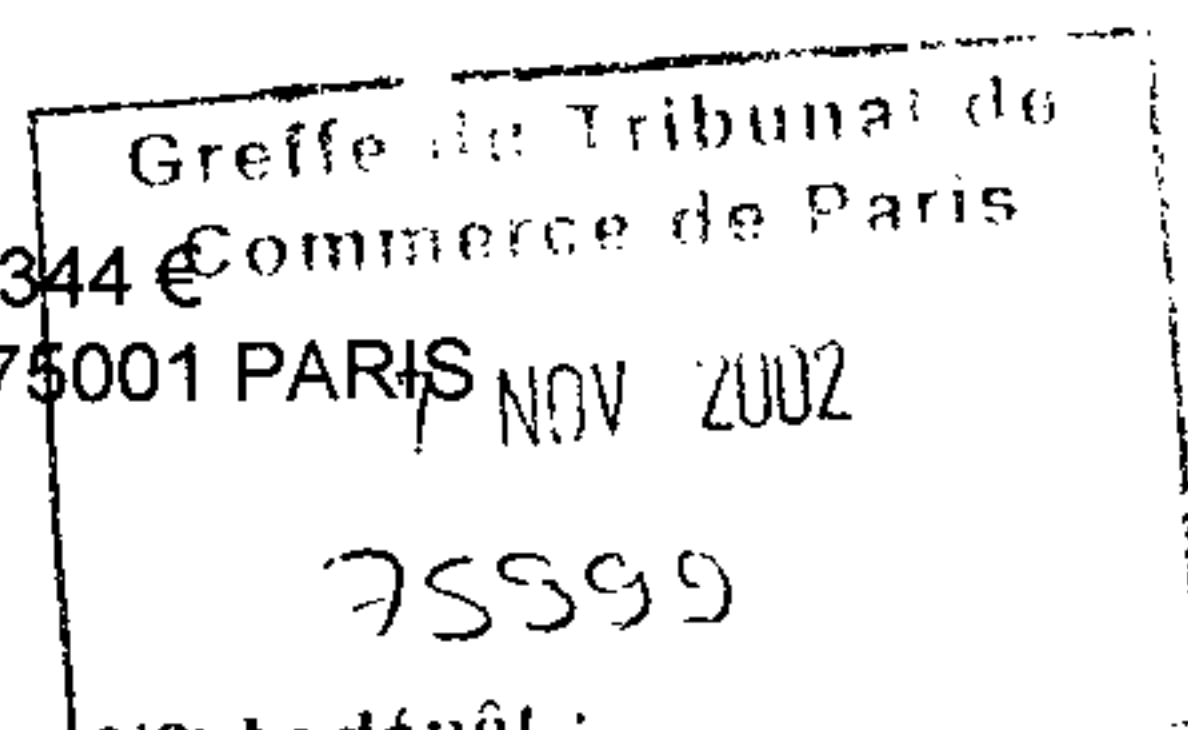


JOUVE
Société anonyme au capital de 3 756 344 €
Siège social : 11 boulevard de Sébastopol – 75001 PARIS
582 131 264 RCS PARIS
583 131 26



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2002

Extrait du procès-verbal de délibération

L'an deux mille deux, le deux octobre à onze heures trente, le Conseil d'administration de la société JOUVE s'est réuni au 2, rue Montesquieu, Paris 1er, sur convocation de son Président, Monsieur François PIC, par lettre du 18 septembre 2002.

ORDRE DU JOUR

. Choix du mode d'exercice de la direction générale
.....

2. CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Monsieur PIC rappelle tout d'abord au Conseil que les statuts de la société ont été refondus pour les mettre en harmonie avec la loi dite « NRE » du 15 mai 2001. Il expose ensuite qu'aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par les statuts, de choisir la modalité d'exercice de la direction générale, celle-ci étant assumée, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Après avoir rappelé que la direction générale de la société est actuellement assumée par le seul Président du Conseil d'administration, Monsieur PIC invite les membres du Conseil à se prononcer sur ce choix.

Le Conseil après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité, en faveur du cumul des deux fonctions et décide ainsi que la direction générale de la société continuera, jusqu'à nouvel ordre, d'être assumée par le Président du Conseil d'administration.

Monsieur François PIC est par conséquent, confirmé dans ses fonctions de Président et Directeur général de la Société, aux mêmes conditions que précédemment.

Monsieur PIC remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne ainsi.

.....
Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou de copies des présentes délibérations, à l'effet d'accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 30.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'F. PIC'.